

Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Bassin Rhône-Méditerranée

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION TRI d'Albertville

octobre 2016

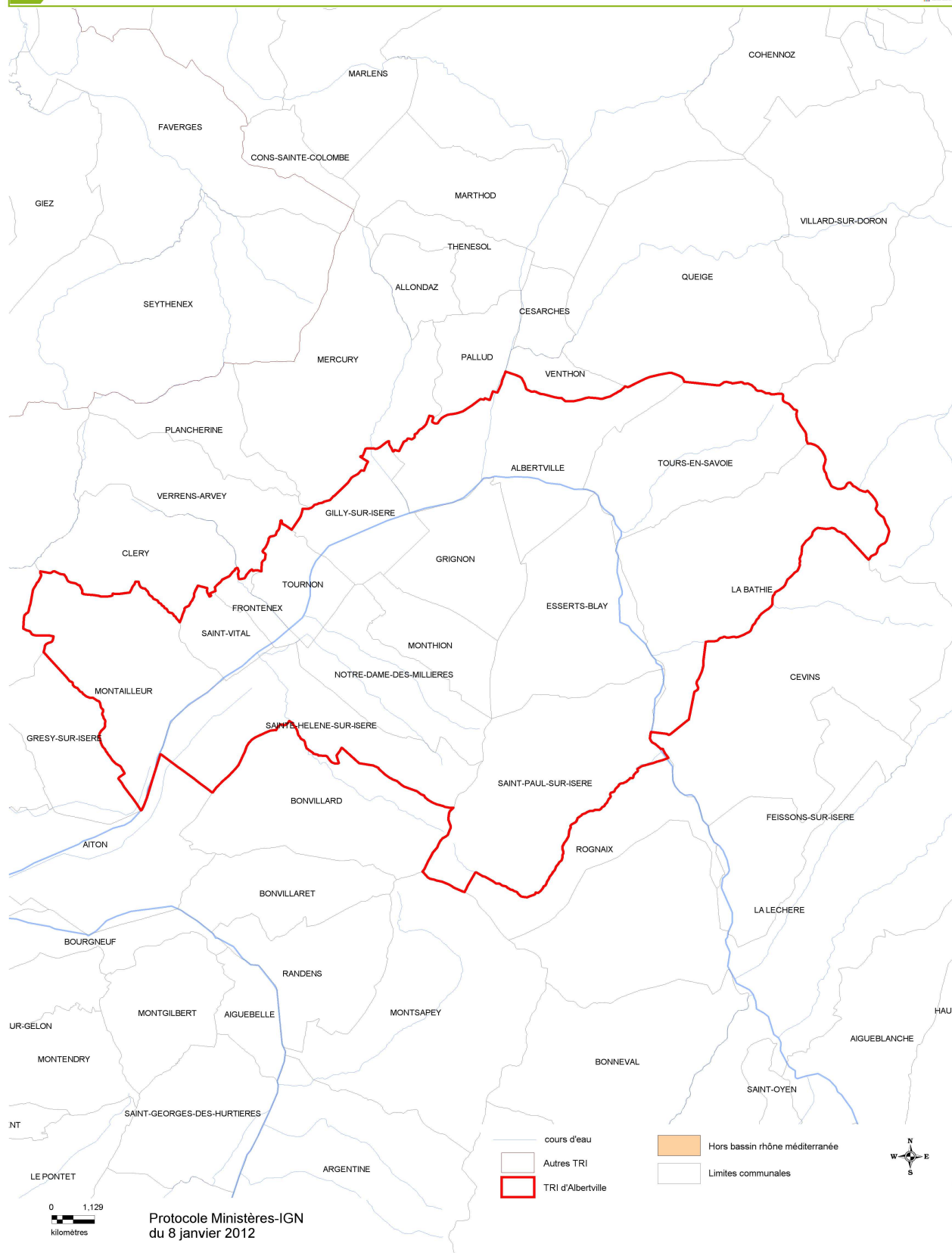
La mise en œuvre de la directive inondation vise à fixer un cadre de gestion des risques d'inondation tout en priorisant l'action de l'État pour les Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

1 - Présentation du TRI

Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - <i>l'Isère</i> - <i>l'Arly</i>
Région	Rhône-Alpes
Départements	Savoie
Composition administrative	Intecommunalités CC de la Haute Combe de Savoie, CC de la Région d'Albertville (CO.RAL) Communes La Bâthie, Tours-en-Savoie, Albertville, Grignon, Gilly-sur-Isère, Monthion, Notre-Dame-des-Millières, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon, Frontenex, Saint-Vital, Montailleur, Essert-Blay, Saint-Paul-sur-Isère.
Population/ part de la population en EAIP	27 184 / 83,1 %
Emplois/part des emplois en EAIP	14 093 / 95,5 %
Dates des principaux événements du passé	Crue récente sur l'Arly et dans la Combe de Savoie : janvier 2004, 31 mai 2010 (entre Q5 et Q10 sur le TRI). Crues de grande ampleur ayant touché le territoire : novembre 1859 (Isère en Tarentaise et Combe de Savoie).
Spécificité du territoire	Parmi les premiers pôles industrialisés des Alpes du Nord, le territoire reste un secteur économique compétitif. Au regard du projet de DTADD Alpes du Nord le secteur d'Albertville est soumis à une forte pression urbaine qui, contrainte par un relief marqué, tend à une consommation de l'espace en vallée autour d'Albertville et sur les piémonts. L'occupation du sol dans la plaine de la Combe de Savoie et dans le fond de la vallée en Tarentaise reste essentiellement agricole, les cœurs de village étant généralement implantés sur les piémonts, à l'exception de l'agglomération d'Albertville qui occupe largement la plaine en rive droite de l'Isère. Néanmoins, au cours des dernières décennies, et en l'absence d'événement de crue majeure, la croissance démographique et économique de la vallée a poussé certaines communes, faute de place adaptée ailleurs, à étendre l'urbanisation aux zones de plaine et de nombreuses zones d'habitat et d'activités se sont développées au pied des villages. Le territoire se trouve alors de plus en plus vulnérable aux débordements de l'Isère.

Périmètre du TRI

TRI d'Albertville : Carte de situation des communes concernées



Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de 2 mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, l'Isère et l'Arly sont les cours d'eau prépondérants.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	33 953		
Taux d'habitants saisonniers	15 %		
Scénario	fréquent	moyen	extrême
Habitants permanents en zone inondable	27	2358	3260
Emplois en zone inondable	Entre 29 et 39	Entre 1 706 et 2 876	Entre 3 547 et 6 018
Habitants permanents en 2010	33 953	Habitants permanents en 2010	33 953

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

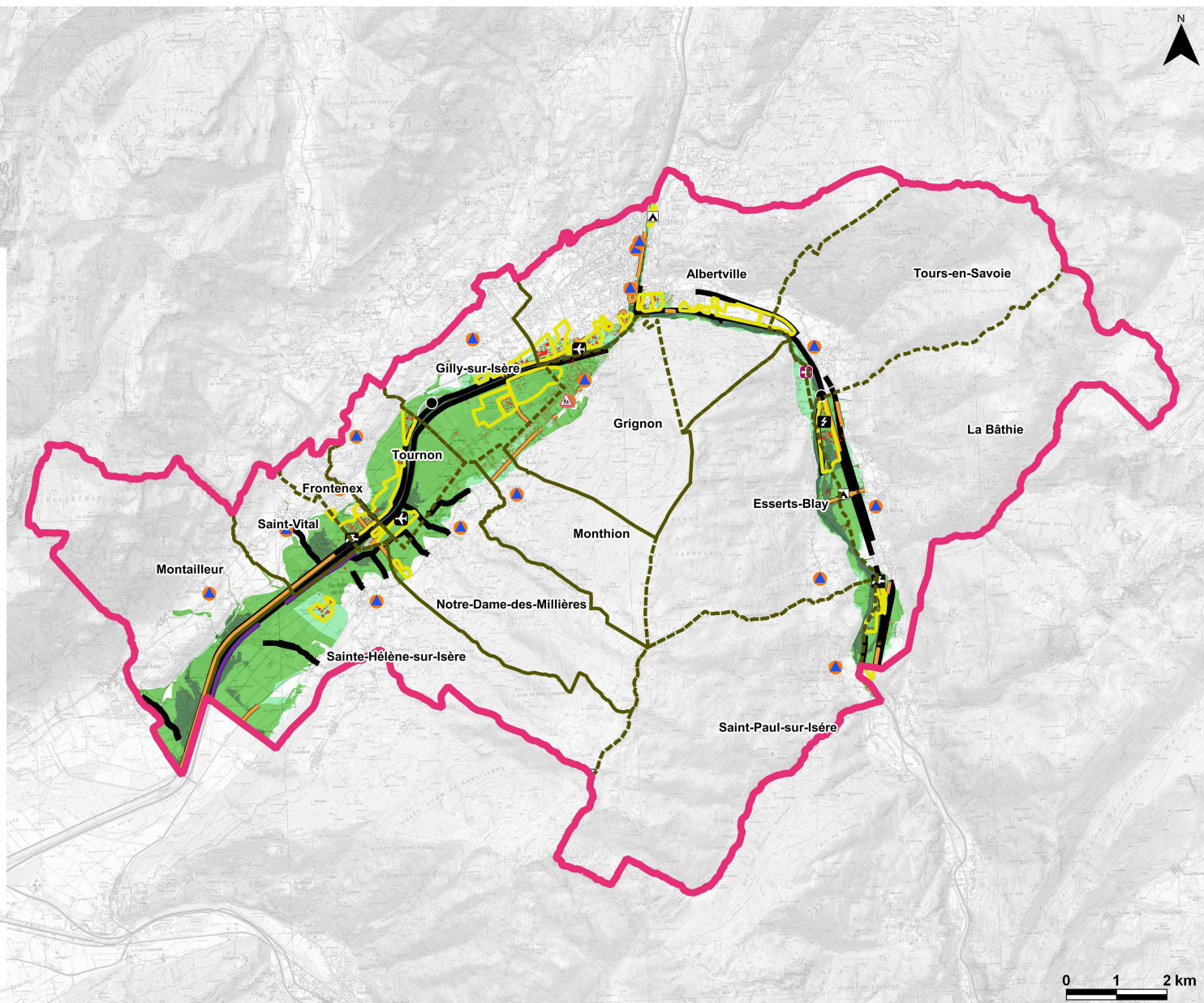
TRI d'ALBERTVILLE
Débordement de cours d'eau

Carte de risque

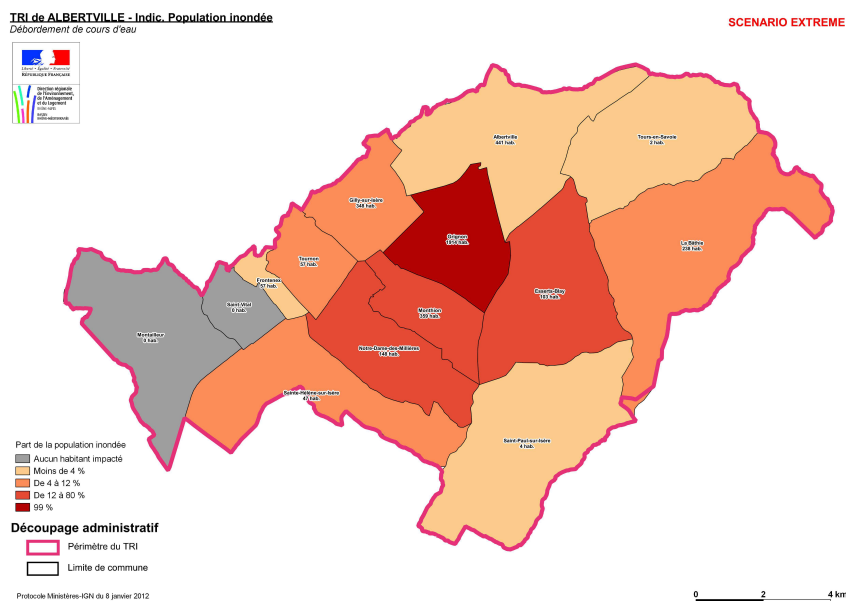
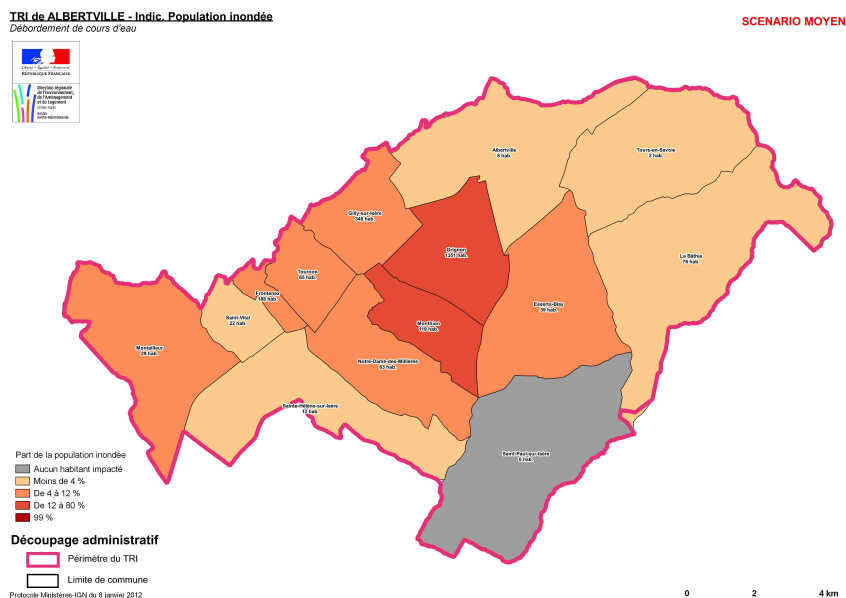
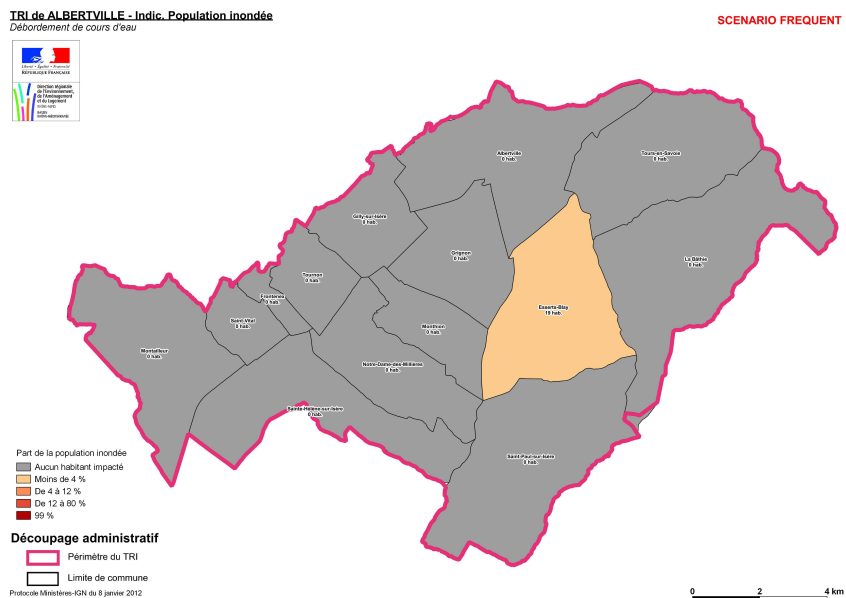


- Lit mineur
- Probabilité de crue**
- Scénario fréquent
- Scénario moyen
- Scénario extrême
- Protection**
- Ouvrage de protection
- Zone de sur-aléa
- Enjeux**
- Bâtiment
- Surface d'activité économique
- + Etablissement hospitalier
- A Etablissement d'enseignement
- A Camping
- I Etablissement classé IPPC
- Station d'épuration (> 2000 EH)
- ⚡ Transformateur électrique
- H Installation d'eau potable
- T Gare
- A Aéroport
- C Etablissement pénitentiaire
- M Patrimoine culturel
- A Autre établ. sensible à la gestion de crise
- Etablissement utile à la gestion de crise
- Réseaux**
- Autoroute, quasi-autoroute
- Route, liaison principale
- Voie ferrée principale
- Découpage administratif**
- Périmètre du TRI
- Limite de commune

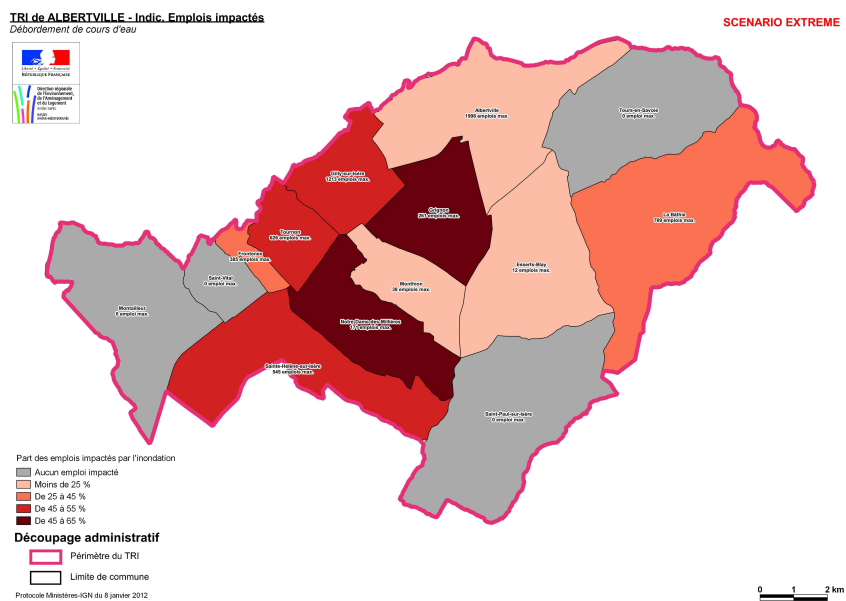
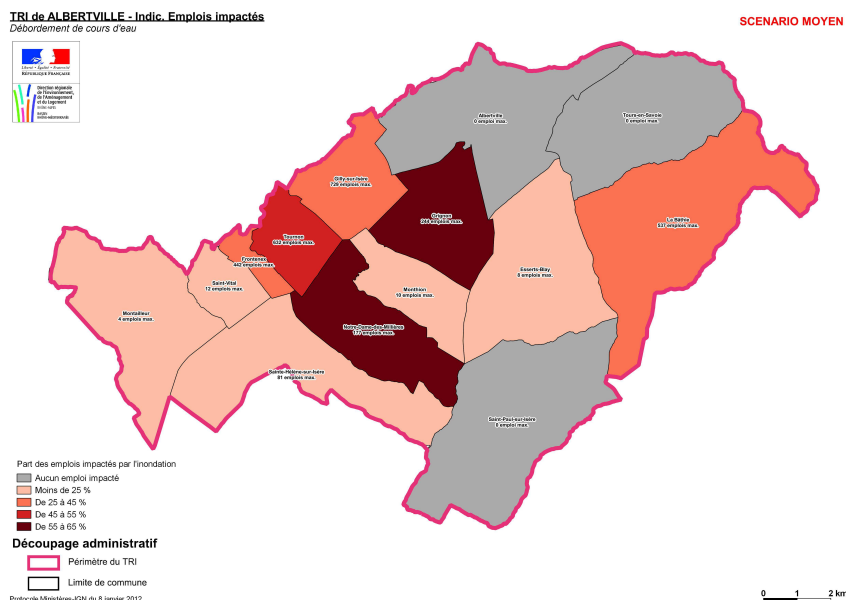
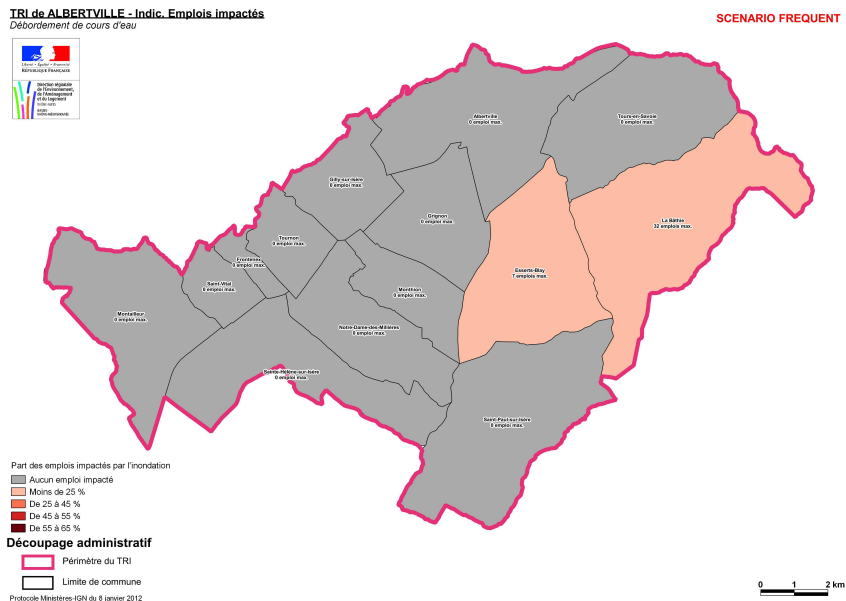
Protocole Ministères-IGN du 8 janvier 2012
SOURCES



Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées (population INSEE de 2010).



Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées (base de données SIRENE).



Au cours des dernières décennies, et en l'absence d'événement de crue majeure, la croissance démographique et économique de la vallée a poussé certaines communes, faute de place adaptée ailleurs, à étendre l'urbanisation aux zones de plaine et de nombreuses zones d'habitat et d'activités se sont développées au pied des villages. Le territoire se trouve alors de plus en plus vulnérable aux débordements de l'Isère.

2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Le TRI d'Albertville se développe sur le périmètre de trois grandes structures de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques que constituent :

- l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV) intervenant sur la totalité de la vallée de la Tarentaise
- le syndicat mixte du bassin versant de l'Arly (SMBVA) intervenant sur la totalité de la vallée de l'Arly et du Beaufortain
- le syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (S.I.S.A.R.C) intervenant sur l'Isère et l'Arc en Combe de Savoie, depuis la confluence Isère Arly jusqu'à la limite des départements Savoie – Isère.

Ces trois structures assurent la coordination et l'animation de la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques ainsi que la prévention des risques d'inondation. Ce sont notamment les structures porteuses des procédures de type contrat de bassin versant et programme d'actions de prévention des risques d'inondation (PAPI).

Bassin	Structure	PAPI	Contrat de bassin versant
Tarentaise	APTV	PAPI n°1 : 2006 à 2008 PAPI n°2 : 2009 à 2015	Isère en Tarentaise (2009 à 2014)
Val d'Arly Beaufortain	SMBVA		Arly Doron Chaise (2012 à 2016)
Combe de Savoie	S.I.S.A.R.C	PAPI n°1 : 2005 – 2012 PAPI 2 : 2014 – 2017	

Le S.I.S.A.R.C est également impliqué dans le portage opérationnel de certaines actions sur son territoire notamment en matière de gestion des digues de l'Isère appartenant à l'État.

Pour le reste, la gestion opérationnelle des actions est portée soit par des syndicats de cours d'eau intervenants à l'échelle de sous bassin versant, soit par des communautés de communes, soit encore directement par les communes lorsque les enjeux se révèlent purement locaux.

Cette organisation est appelée à évoluer en lien avec la mise en œuvre du volet « GEMAPI » contenu dans la loi du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Aucun SAGE n'existe en l'état actuel sur le bassin versant de l'Isère en Savoie. L'intérêt de cette démarche a été analysé dans le cadre de l'étude de l'axe Isère réalisée conjointement par l'Agence de l'eau et la DREAL Rhône Alpes. Elle conclut au fait que la réalisation d'un SAGE n'apparaît pas comme étant un outil approprié.

Le TRI est par contre intégré dans le périmètre de deux contrats de bassin versant et de deux PAPI (voir paragraphe précédent) :

Ces procédures se sont accompagnées de la réalisation d'état des lieux approfondis sur les problématiques de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de la prévention des risques d'inondation.

Les programmes contractualisés ont été arrêtés sur ces bases et ciblent les priorités d'action.

Le TRI est intégré dans le périmètre de deux Plans de Prévention des Risques d'Inondation :

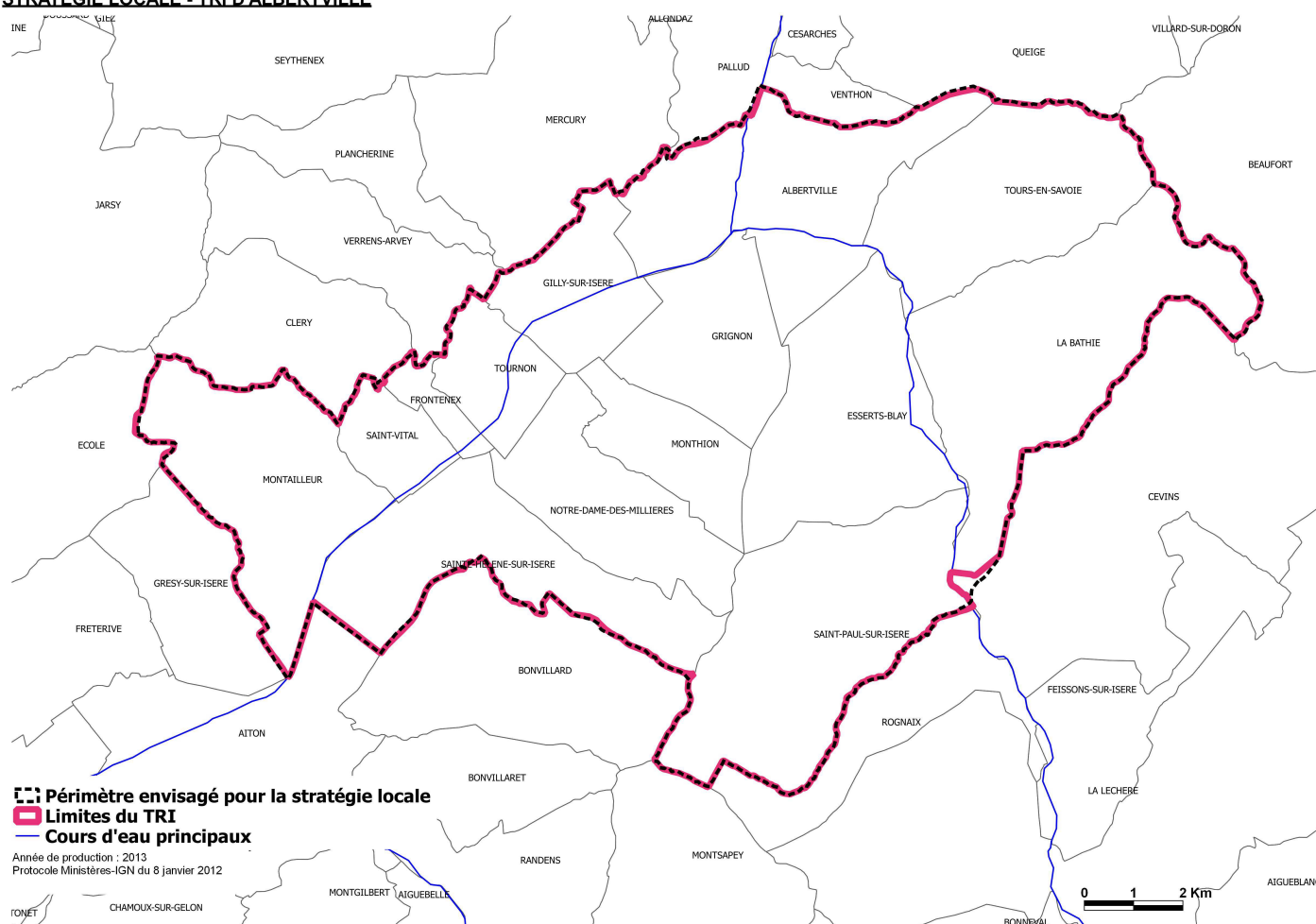
- le PPRI de la Combe de Savoie (de la confluence de l'Arly et de l'Isère jusqu'à la limite avec le département de l'Isère à l'aval) prescrit en 2003, approuvé par anticipation en 2008, puis en procédure complète en 2013
- le PPRI de la Basse Tarentaise (de la commune de Moûtiers jusqu'à la confluence Isère – Arly) prescrit en 2011 approuvé le 4 février 2015.

Il est totalement intégré dans le périmètre du SCOT Arlysière, élaboré à partir de 2008, et qui est exécutoire depuis septembre 2012.

Des réflexions approfondies ont été conduites par l'Etat et les collectivités locales concernées sur l'articulation des politiques de gestion des risques et d'aménagement du territoire. Elles se sont inscrites dans la cadre général de l'élaboration des PPRI et du SCOT et de la réalisation des PAPI.

3 - Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour le TRI

STRATEGIE LOCALE - TRI D'ALBERTVILLE



4 - Gouvernance

4.1 Animation

Dans la phase transitoire, préalable à la définition des contours des compétences GEMAPI, l'animation de la SLGRI est portée par l'État, avec l'appui technique des équipes de la CORAL, du SISARC, de l'APTV et du SMBVA.

4.2 Parties prenantes

Les parties prenantes concernées par la stratégie locale de gestion des risques d'inondation ont été définies dans l'arrêté préfectoral DDT/ssr/ur n° 2016-1091 du 20 juillet 2016, à savoir :

- le préfet de la Savoie
- la direction départementale des territoires
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- le service interministériel de défense et de protection civile
- le service départemental d'incendie et de secours
- l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- le conseil départemental de la Savoie
- la communauté de communes de la région d'Albertville (CORAL)
- la communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
- le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC)
- le Syndicat Mixte du bassin versant de l'Arly (SMBVA)
- l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTV)
- le syndicat Arlysère
- la chambre de commerce et d'industrie de la Savoie
- la chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc.

Toutes les parties prenantes seront associées lors de la consultation officielle prévue en novembre 2016,

5 - Objectifs pour la stratégie locale de gestion des risques d'inondation

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

La réalisation de ces objectifs s'appuiera notamment sur les démarches en cours et à venir que sont les Contrats de bassin versant et les PAPI.

Les réflexions devront être élargies afin d'analyser si la stratégie locale doit porter sur un périmètre plus large, et si oui de définir celui-ci,

Grand Objectif 1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Diminuer la vulnérabilité du territoire

1.1.1. Études et travaux de réduction de la vulnérabilité des grands réseaux

1.1.2. Poursuivre la sensibilisation des grands opérateurs (autoroutes, SNCF...)

1.1.3. Mise en œuvre du PPRI Combe de Savoie

1.1.4. Étudier la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau potable et des établissements de santé et médico-sociaux

1.2 Mettre en relation la gestion du risque et l'aménagement du territoire

1.2.1. Poursuivre le travail de conciliation entre les PPR et les SCOT/PLU

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1. Faire reculer la fréquence des premiers dommages

2.1.1. Amélioration du niveau de protection des digues ainsi que vis-à-vis des affluents torrentiels

2.1.2. Sécurisation des digues, poursuivre le plan décennal d'entretien 2008-2018, mener les études de danger et étudier et réaliser les confortements des digues qui le nécessitent

2.1.2. Travaux sur les affluents : étudier et réaliser les travaux de prévention et de protection sur les affluents torrentiels de l'Isère menaçant les zones à enjeux

2.2 Gérer le risque accident de rupture de digues

2.2.1. Mettre en œuvre le PAPI 2 Combe de Savoie

2.2.2. Amorcer les premières étapes et notamment réglementaires en Tarentaise

Grand Objectif 3 : Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Améliorer la gestion de crise

3.1.1. Sur l'Isère en Combe de Savoie mettre en place le Référent Départemental Inondation, l'instrumentation nécessaire à l'alerte et la gestion de crise, ainsi que des dispositifs opérationnels de gestion de crise par poche d'enjeu et par gestionnaire d'infrastructure

3.1.2. Appliquer les objectifs précédents de façon plus générale à l'ensemble du périmètre de la stratégie locale : travailler avec les collectivités locales mais aussi avec les grands opérateurs tels que gestionnaires d'autoroutes

3.1.3. SPC : extension du dispositif sur l'Isère par tronçons successifs et jusqu'à Moûtiers

Grand Objectif 4 : Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.

Grand Objectif 5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Mettre à jour le modèle hydraulique de l'Isère et de l'Arly en Combe de Savoie

5.2 Mettre à jour le diagnostic initial des digues

5.3 Mener les actions de communications nécessaires pour expliquer l'action publique et mettre en œuvre une culture du risque sur le territoire

5.4 Améliorer la connaissance de l'axe Isère, bien au-delà des limites du TRI et en coordination avec les autres TRI ou acteurs de l'eau voisins.